

Date : 25 juin 2026

**PREMIER APPEL À CANDIDATURES -
A UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE ADJOINT/E DANS UN ETABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES**

Coordonnées du P.O. :

Nom : CBC Namur-Luxembourg – Formation & Enseignement

Adresse : Rue du Collège 8 – 5000 Namur

Coordonnées de l'école :

Nom : Ecole Supérieure des Affaires

Adresse : Rue du Collège 8 à 5000 Namur

Site web : www.esa-namur.be

Caractéristiques de l'école : Ecole supérieure d'enseignement pour adultes

Nature de l'emploi : Temps plein

Mi-temps : Emploi définitivement vacant

Mi-temps : Emploi vacant

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, au plus tard **le 1^{er} juillet 2026** :

- par courrier ordinaire ou déposés contre accusé de réception ;
- **ou** par envoi électronique avec accusé de réception à l'attention de :

Monsieur René Defort, Président du PO

Rue du Collège 8

5000 Namur

rdefort@hotmail.com

Le dossier de candidature comportera :

- le curriculum vitae
- la lettre de motivation
- la description de la manière dont le/la candidat-e conçoit la fonction ainsi que de ce qu'il ou elle peut apporter à celle-ci.

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe à la candidature

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

DASTROY Gaëlle

responsablegrh@esa-namur.be

Destinataires de l'appel :

- Les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du pouvoir organisateur
- Toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur ¹

¹ Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 50bis § 2, 1° du décret du 1er février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, de l'article 39bis §2, 1° du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné et de l'article 28 §1er 1° du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

○ **Il s'agit d'un premier appel ²:**

- 1° être porteur d'un titre du niveau supérieur du premier degré au moins ³;
- 2° être porteur d'un titre pédagogique⁴ ;
- 3° compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- 4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

○ ~~Il s'agit d'un second appel et le P.O. n'a pas reçu de candidature valable après un premier appel :~~

- 1° Jouir des droits civils et politiques ;
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 3° Être de conduite irréprochable ;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 5° être porteur d'un titre du niveau supérieur du premier degré au moins ;
- 6° être porteur d'un titre pédagogique ;
- 7° avoir répondu à l'appel à candidature

² Cocher le type d'appel.

³ dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, les membres du personnel enseignant des disciplines pour lesquelles n'existe pas de formation délivrant un titre de niveau supérieur du 1er degré, peuvent se voir confier l'exercice de la fonction de directeur adjoint pour autant qu'ils soient porteurs d'un des titres visés aux articles 105 à 108 point a) ou b) du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française

⁴ constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 100 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

Le/la directeur/trice-adjoint(e) soutient la direction dans ses missions. Il/Elle agit en concertation avec celle-ci et exerce sa fonction sous son autorité et celle du P.O., dans le respect du cadre légal et des règles déontologiques. Il/Elle adhère aux valeurs de l'établissement.

MISSIONS

1. Sur le plan organisationnel

Le/La directeur/trice adjoint(e)

- supervise la gestion quotidienne de l'établissement : horaires des cours, occupation de locaux, besoins de matériel, remplacement d'effectifs, suivi des évaluations...;
- prend en charge le soutien logistique au quotidien;
- participe à l'établissement des horaires du personnel de l'équipe administrative, des évaluations, des conseils des études... ;
- gère les demandes statistiques.

2. Sur le plan administratif :

Le/La directeur/trice adjoint(e)

- prépare divers documents administratifs ;
- organise avec le personnel du secrétariat l'accueil des étudiants et les inscriptions ;
- supervise et participe à la gestion administrative des dossiers étudiants et des bases de données concomitantes dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires ;
- gère les dossiers de demande d'inscription des étudiants HUE ;
- effectue le suivi des évaluations ;
- prépare et supervise les opérations de fin d'année (bulletins, motivation des échecs...) ;
- gère les congés-éducation payés et l'administration des conventions ;
- veille à la mise à jour et à l'application du RGE et ROI ;
- traite les courriels et en fait le suivi.

PROFIL

Il/Elle sera capable :

- de grande disponibilité et de souplesse ;
- d'engagement et d'implication ;
- d'ouverture aux changements ;
- d'une bonne résistance au stress, d'autonomie, de proactivité et de professionnalisme ;
- de mobiliser et d'animer une équipe;
- de s'intégrer aux équipes administrative et de support ;
- d'établir des priorités et de gérer son temps ;
- de planifier le travail et de faire accepter les décisions dans la transparence ;
- d'apporter son aide logistique à l'occasion d'événements particuliers.

Il/Elle sera capable:

- de maîtriser les outils informatiques (Windows, Word, Excel, Access...) ;
- de rechercher, d'analyser, de synthétiser et de faire appliquer les textes légaux et réglementaires ainsi que les circulaires ;
- d'identifier les besoins et d'établir les priorités ;
- de communiquer clairement les missions administratives demandées ;
- de collaborer étroitement avec le/la directeur(rice)
- de faire preuve de capacités rédactionnelles.

MISSIONS

PROFIL

3. Sur le plan de la communication interne et externe :

Le/La directeur/trice adjoint(e)

- tient à jour la documentation informative et publicitaire interne et externe ;
- promeut l'enseignement dispensé auprès du public et auprès des acteurs socio-économiques ;
- représente l'établissement.

4. Sur le plan pédagogique :

Le/La directeur/trice adjoint(e)

- participe à la mise en œuvre de la politique pédagogique ;
- prend part aux groupes de travail internes et externes ;
- organise les Conseils des études en concertation avec les chargés de cours et la Direction;
- collabore activement avec les coordinations de section ;
- contribue à l'organisation des VA ;
- participe à la réflexion sur l'offre de formation.

4. Sur le plan relationnel :

Le/La directeur/trice adjoint(e)

- recherche des solutions aux problèmes qui lui sont soumis (gestion des conflits, demandes particulières des différents acteurs...) ;
- gère les relations avec les étudiants et participe au plan d'accompagnement dans le cadre de l'enseignement inclusif ;
- collabore activement dans ses champs d'activité à la mise en œuvre de la politique qualité en collaboration avec la coordination Qualité.

Il/Elle est capable de :

- de communiquer avec clarté, rigueur et précision ;
- d'avoir le sens de l'écoute ;
- d'utiliser les outils de communication ;
- de faire preuve d'une bonne présentation.

Il/Elle est capable de :

- se tenir informé(e) sur les contenus des dossiers pédagogiques, sur l'évolution des outils pédagogiques et des nouvelles technologies ;
- de travailler en équipe ;
- de prendre des décisions en concertation et d'agir avec cohérence.

Il/Elle est capable de :

- de prendre une posture de direction ;
- de faire preuve de fiabilité ;
- d'assumer ses responsabilités ;
- de prévenir et résoudre les conflits ;
- de s'adapter au public ;
- de gérer la pression et le stress face à des situations imprévues ou complexes ;
- de créer un climat d'échange et de confiance ;
- d'évaluer son action.

Profil légal de la fonction

Compétences comportementales:

1. Analyser l'information.
2. Résoudre les problèmes.
3. Travailler en équipe.
4. S'adapter.
5. Faire preuve de fiabilité.
6. Avoir le sens de l'écoute et de la communication.

Critères principaux de sélection des candidats et pondération attribuée

1° Les compétences comportementales

	Niveau de maîtrise	Pondération
Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général et respecter la dignité de la fonction	B	10%
Être capable de fédérer des équipes autour de projets communs et de gérer des projets collectifs	A	10%
Avoir la capacité d'accompagner le changement	B	5%
Avoir la capacité de prendre des décisions et de s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif	A	10%
Avoir une capacité d'observation objective et d'analyse du fonctionnement de son école en vue, le cas échéant, de dégager des pistes d'action alternatives	B	5%
Avoir le sens de l'écoute et de la communication, être capable de manifester de l'empathie, de la reconnaissance et de l'enthousiasme	A	10%

2° Les compétences techniques

	Niveau de maîtrise	Pondération
Avoir la capacité de lire et comprendre un texte juridique	A	10%
Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite.	C	5%
Disposer de compétences pédagogiques et montrer de l'intérêt pour la recherche en éducation adaptée au niveau d'enseignement concerné	A	10%
Être capable de gérer des réunions	B	10%
Être capable de gérer des conflits	A	5%
Être capable de piloter l'implémentation du numérique dans les dispositifs d'enseignement et de gouvernance, dans le cadre du développement de l'environnement numérique de l'établissement	C	5%
Maîtriser les outils numériques courant	C	5%

Le niveau de maîtrise des compétences

1° Niveau de maîtrise (A) : aptitude à acquérir la compétence

Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° Niveau de maîtrise (B) : élémentaire

Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

3° Niveau de maîtrise (C) : intermédiaire

Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° Niveau de maîtrise (D) : avancé

Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.